

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le seize janvier, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	Subvention DETR	Subvention DETR travaux salle des fêtes	
2	Subvention Conseil Régional	Subvention Conseil Régional travaux salle des fêtes	
3	Subvention Communauté de Communes	Subvention Communauté de Communes travaux salle des fêtes	
4	Subvention Conseil Départemental	Subvention Conseil Départemental travaux salle des fêtes	
5	Travaux Temple	Demande de participation financière travaux au Temple	
6	Chauffage Eglise	Devis réparation chauffage Eglise	

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 10 janvier 2019.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Cédric MEYROU, Aurélie COMBESCOT, Franck POURTAL, Florentine POUCHIN, Sébastien BAGGIO

Absents excusés : Sophie BUYTAERT, Alain BATAc, Hélène DENOST

Absents non excusés : Francis CARNET GUILLOT,

Procurations : Alain BATAc à Jean-Thierry LANSADE
Sophie BUYTAERT à Florentine POUCHIN
Hélène DENOST à Marie-Catherine ROHOF

Secrétaire de séance : Sébastien BAGGIO

Le compte rendu du conseil étant parvenu avec du retard aux conseillers, certains conseillers ne l'ayant pas lu, il n'a pas été approuvé le conseil.

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- **Délibération de principe subvention DETR travaux à la salle des fêtes**
- **Délibération de principe subvention Conseil Régional travaux à la salle des fêtes**
- **Délibération de principe subvention Communauté de Communes travaux à la salle des fêtes**
- **Délibération de principe subvention Conseil Départemental travaux à la salle des fêtes**
- **Devis travaux au Temple**
- **Devis chauffage Eglise**

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

- SNCF : travaux voie ferrée
- Information acquisition camion benne
- Information bornage terrain voie nouvelle Grangeneuve
- Information projet ferme photovoltaïque sur la Commune de Bonneville

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION DE PRINCIPE DETR TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux d'aménagement de la salle de fêtes.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet « bâtiment du futur » rénovation énergétique et construction exemplaires
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT	: 691 319,00 €
-DETR 40 %	: 276 527,60 €
-Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 %	: 172 829,75 €
-Communauté de Communes 10 %	: 69 131,90 €
-Commune fonds propres	: 172 829,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux d'aménagement de la salle de fêtes.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet « bâtiment du futur » rénovation énergétique et construction exemplaires
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT	: 691 319,00 €
-DETR 40 %	: 276 527,60 €
-Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 %	: 172 829,75 €
-Communauté de Communes 10 %	: 69 131,90 €
-Commune fonds propres	: 172 829,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux d'aménagement de la salle de fêtes.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet « bâtiment du futur » rénovation énergétique et construction exemplaires
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT	: 691 319,00 €
-DETR 40 %	: 276 527,60 €
-Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 %	: 172 829,75 €
-Communauté de Communes 10 %	: 69 131,90 €
-Commune fonds propres	: 172 829,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU TEMPLE

Suite à la demande de certains représentants du culte Protestant concernant une aide financière pour le ravalement d'un mur du Temple, Monsieur le Maire soumet au conseil de participer à ces travaux à hauteur de 300 €.

Délibération

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une demande d'aide financière de l'association Eglise Protestante Unie de France AC Moyenne Dordogne concernant des travaux de ravalement du mur au Temple.

Ces travaux s'élèvent à la somme de 572,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation financière d'un montant de 300 € à l'association Eglise Protestante.

DEVIS REPARATION CHAUFFAGE A L'EGLISE

Suite à la demande de certains représentants du culte Catholique concernant le financement d'un système de chauffage dans l'Eglise, Monsieur le Maire soumet au conseil d'effectuer l'achat de ce matériel et présente un devis d'un montant de 2 704 € TTC comprenant l'acquisition des lampes à l'entreprise DELESTRE et la réparation par l'électricien M. CARLET.

Délibération

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un devis de l'entreprise DELESTRE pour le remplacement de lampes du chauffage à l'Eglise.

Ce devis s'élève à la somme de 2 295,60 € TTC pour 13 lampes sans la pose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Information travaux voie ferrée

Monsieur le Maire informe le conseil que les fermetures de passages à niveau seront indiquées sur le site internet de la Commune. Il précise qu'en sa qualité d'officier de police judiciaire, il procédera au passage en sens unique de l'allée des Cerisiers afin d'éviter toute sortie sur la RD 936.

Les élus informent le Maire de la piètre qualité de la route passant sous le pont de chemin de fer sis allée des Cerisiers et demandent une réfection de la chaussée. Cette demande fut acceptée par Monsieur le Maire.

Monsieur RABOISSON profite de ce sujet pour digresser sur les chemins ruraux. Il demande à Monsieur le Maire de procéder à la cession de l'ensemble des chemins ruraux à la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson. Monsieur RABOISSON justifie sa demande en expliquant que la CDC perçoit actuellement des aides pour l'entretien et la rénovation de ces chemins ruraux mais qu'elle ne peut mettre en œuvre cette compétence que sur des chemins ruraux dont elle est propriétaire.

Information acquisition camion benne

Le Maire informe le Conseil que la livraison du camion benne est programmée pour fin février.

Information projet ferme photovoltaïque à Bonneville

Suite à une demande de rendez-vous de la part de M. Thibault GUILLERMIER, le Maire demande quels conseillers seraient disposés pour l'accompagner lors de ce rendez-vous.

Sébastien BAGGIO propose de l'accompagner.

SPA

Monsieur le Maire exprime son mécontentement sur les services rendus par la Société Protectrice des Animaux (SPA). Il précise que le contrat qui nous lie nous coûte 1077 € par an et que le service est inexistant. Il propose au conseil de voter au prochain conseil la reconduite de ce contrat.

Monsieur BAGGIO demande que le contrat soit communiqué par mail à tous les conseillers avant le conseil afin d'en prendre connaissance.

Logement de la poste

Monsieur le Maire propose que la commission bâtiments se rende sur le site mercredi 23 janvier à 18 h 00.

Voirie

Les travaux de la fontaine des fées viennent d'être repris. Les travaux de la route de Nogaret viennent aussi d'être repris, mais Monsieur FAVRETTO nous alerte car ces derniers ont été effectués dans de mauvaises conditions. La commission voirie sera vigilante et n'hésitera pas à demander la mise en œuvre de l'assurance décennale en cas de litige.

USTOM

Monsieur MARTY président de l'USTOM a demandé l'augmentation des tarifs concernant le ramassage des ordures ménagères. Cette augmentation sera de 5 %. L'USTOM précise que cette augmentation ne sera pas suffisante pour que son fonctionnement soit efficace.

SMDE24 :

Le SMDE 24 achète actuellement un terrain afin d'effectuer un nouveau forage. Ce forage sera opérationnel d'ici 2 ans. Les membres de la commission informent le conseil que cette compétence devrait être transférée à la CDC ;

Commission communication

Madame POUCHIN indique que cette commission manque d'aide pour effectuer un travail de qualité. Elle présente aux membres du conseil et à Monsieur le Maire un document démontrant les moyens et l'utilité de communiquer.

Elle dresse le constat que la commission ne peut plus travailler dans de telles conditions et propose trois solutions :

- arrêt du bulletin municipal
- ouverture de la commission aux citoyens
- prestation extérieure.

Le Maire indique que l'intervention en commission de citoyens se fait sur la commune de Villefranche de Lonchat.

La commission communication doit se réunir pour définir un cahier des charges précis afin d'évaluer le besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 22

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	Absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélié COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent